

Extrait du registre des délibérations du Centre
Communal d'Action Sociale de Theix-Noyalo

Délibération n°2021 / 019

L'an deux mille vingt et un le lundi 21 juin, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Theix-Noyalo, dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme. Danielle CATREVAUX, vice-présidente

Nombre de membres en exercice : 16

Date de la convocation : Mardi 15 juin 2021

PRESENTS : Christian SEBILLE (Arrivée de M. Sébille au bordereau N° 19), Danielle CATREVAUX, Eric NEAR, Martine GUILLERME, Yoann THEBAUT, Marie-Josée PASQUIER, Paulette MAILLOT, Daniel PEURON, Pierre CROLAS, Gilles FORDOS, Denise HOUSSAYE, Robert RIGOLLE, Françoise GUENEGO

EXCUSES : Sullivan VALIENTE, Nicole DALINO, Danielle LAU

PROCURATION : Danielle LAU donne procuration à Pierre CROLAS

CCAS - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE HUMANITAIRE OU MEDICO-SOCIAL

Mme Danielle CATREVAUX, vice-présidente, rappelle que le CCAS est chargé d'examiner les demandes de subventions reçues à caractère humanitaire, social ou médico-social.

Vu les crédits inscrits au budget principal 2021 à l'article 6574,

Il est proposé au conseil d'administration du CCAS :

Après sortie de M. Daniel PEURON, trésorier de l'association Dialogue, pour le vote de l'ensemble des subventions :

- DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2020 les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Siège	SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2020 (pour mémoire)	DEMANDES 2021	DECISION DU CCAS
Association sociale				
Secours populaire	St Avé	100	Non précisé	100
Banque alimentaire du Morbihan	Vannes	800	1000	800
Resto du cœur	Vannes	200	220	200
Secours catholique	Vannes	100	Non précisé	100
Familles rurales	Theix-Noyal	450	500	450
Roz'Anim	Theix-Noyal	300	1000	500
Association de soutien				
Association Dialogue	Theix-Noyal	350	500	350
Echange et partage deuil	Elven	0	300	100
Association de service				
ADMR	Theix-Noyal	2500	2500	1500
Pas fait de demande cette année				

- AUTORISE le président ou son représentant à signer tous les actes et documents en vue d'accomplir toutes les formalités qui s'avèraient nécessaires.

Pour extrait certifié conforme aux registres des délibérations,

Theix-Noyal, le 24 juin 2021

La vice-présidente


Danielle CATREVAUX



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.